



Canton du Valais
COMMUNE DE VETROZ

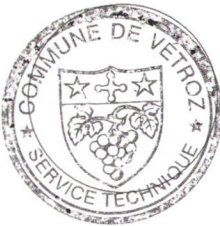
Plan de la zone réservée Zone résidentielle 0.3 "Balavaud"

selon les art. 19 LcAT et 27 LAT

Echelle 1:1 000

Décidé par le Conseil municipal en séance du 21.10. 2021

Le Président



Le Secrétaire

Date	Projeté	Dessiné	Contrôlé
21.07.2021	AFD	VA	AFD
...	...	...	...
...	...	...	...
...	...	...	...
...	...	...	...

Auteur du projet :

bisa
aménagement du territoire

Av. du Rothorn 10
3960 Sierre
+41 27 451 75 75
info@bisasierre.ch

Source : Office fédéral de topographie
Reproduction autorisée par le CC GEO - canton du Valais

R:\8012\PROJET\Aménagement_territoire\ARC\EW\MAP\ZonesRéservées_Balavaud.mxd

Légende

Affectation du sol

Zone réservée selon les art. 19 LcAT et 27 LAT (1,7 ha)

Zones à bâtir en vigueur

- zone village et hameaux
- zone résidentielle 0,5
- zone résidentielle 0,3
- zone mixte commerce
- zone de constructions d'installations publiques

Zones agricoles

zones agricoles

Zone de protection

zone de protection du paysage

Plan de situation

1:10'000

